

Métis est une des nombreuses appellations (michif, bois-brûlé, chicot, sang-mêlé) utilisées au cours de l'histoire au Canada et dans certaines régions du Nord des États-Unis pour désigner les personnes dont le père et la mère sont de race différente, soit européenne et amérindienne.

Définition

Comme les écrivains passés et contemporains n'ont pas uniformisé la signification exacte du mot « métis », il est important de préciser celle que nous lui accordons dans cet article. Écrit avec une minuscule, métis est un vieux mot français signifiant « mêlé » et nous l'utilisons ici dans le sens général de « personne d'origine amérindienne et blanche ». Écrit avec la majuscule, Métis n'est pas un terme générique désignant tout individu issu de ces deux races (même si on l'emploie souvent comme tel), mais il fait référence diversement à un héritage socioculturel distinct, à une façon de s'identifier d'un point de vue ethnique et parfois à un groupe politique et juridique plus ou moins bien circonscrit. (Ainsi, le *Métis Betterment Act* de l'Alberta, une loi votée en 1938, définit les Métis comme des personnes « de sang blanc et de sang [INDIEN](#) mêlés, n'ayant pas moins d'un quart de sang indien », ce qui exclut les peuples qui, en vertu de la [LOI SUR LES INDIENS](#) u Canada, sont définis comme des Indiens visés ou non par un traité).

Cette complexité vient du fait que le métissage en lui-même ne détermine aucunement l'identité sociale, ethnique ou politique d'un individu. Nombreux sont les Blancs d'Amérique du Nord ayant un ancêtre autochtone et on retrouve parfois de 20 à plus de 40 p. 100 d'ascendance européenne chez des groupes d'Indiens inscrits de l'Est et du centre du Canada. Biologiquement, le métissage existe au pays depuis les premiers contacts avec les Européens, mais, au fil des ans et selon les différentes régions, les peuples de cette origine ancestrale ont grandi et vécu dans des circonstances très diverses, de sorte qu'eux et leurs descendants ont été définis et se sont eux-mêmes identifiés selon de multiples critères.

Métis du Canada atlantique

Sur la côte atlantique, on trouve des familles et des communautés métisses dès le XVII^e siècle, mais elles ne sont pas différenciées selon la race. Les unions souvent passagères entre les premiers pêcheurs européens et les femmes indigènes ont donné naissance, de l'Acadie au Labrador, à une progéniture non recensée, et ces enfants ont grandi comme des autochtones auprès de leurs familles maternelles. Chez les [MALÉCITES](#), on les appelle « Malouidit » à cause de leurs pères qui sont presque tous originaires de Saint-Malo, sur la côte bretonne. En Acadie, plusieurs Français épousent des autochtones et

certains villages sont surtout peuplés de métis. Les « capitaines des sauvages » que les gouverneurs français emploient comme interprètes, intermédiaires et distributeurs de cadeaux annuels aux autochtones sont souvent d'ascendance mixte.

Certains de ces enfants naissent de mariages bénis par l'Église, des familles acadiennes, comme les Denys et les d'Entremont, s'étant forgé des liens familiaux et commerciaux avec les [MICMACS](#). Au XVII^e siècle, les dirigeants français encouragent ces mariages dans l'espoir de mieux convertir les autochtones et d'accroître la population de la Nouvelle-France. « Nos jeunes hommes épouseront vos filles et nous formerons un seul peuple », aurait déclaré Samuel de [CHAMPLAIN](#) à ses alliés autochtones, et les administrateurs qui lui succèdent continuent d'encourager les mariages mixtes bénis par l'Église.

Certains problèmes se présentent, toutefois, car les autochtones aussi bien que les marchands français qui séjournent parmi eux se contentent trop facilement d'unions non consacrées par les rites chrétiens et de nombreux Français adoptent le mode de vie « sauvage ». À l'aube de son deuxième siècle d'existence, la Nouvelle-France adopte une politique contraire sur ce chapitre et désapprouve les mariages interraciaux, un revirement qui s'explique, du reste, par le nombre croissant de femmes blanches dans la colonie, qu'elles soient [FILLES DU ROI](#) ou nées au pays. L'idéal d'« un seul peuple » (français, englobant les autochtones) s'évanouit. D'innombrables familles, françaises et autochtones, deviennent génétiquement mixtes sans que les communautés autochtones soient assimilées. Dans l'Est du Canada, ce métissage biologique n'engendre pas de population distincte au niveau socioculturel ou politique. En dépit de leur nombre, il est en effet difficile d'identifier les gens d'ascendance mixte dans les premiers registres de la Nouvelle-France : ou bien ils sont élevés comme des autochtones dans leur famille maternelle, ou bien ils sont baptisés de noms français et, dans la majorité des cas, enregistrés comme Français.

La désapprobation officielle des mariages mixtes en Nouvelle-France est probablement l'un des facteurs qui favorisent, à partir des années 1690, la formation des premières communautés métisses distinctes dans les environs et au-delà des Grands Lacs. De nombreux hommes préfèrent de toute évidence la liberté et la simplicité du mode de vie des autochtones aux règles de l'Église et de l'État en vigueur dans la colonie et trouvent un moyen d'existence dans la traite des fourrures et dans les postes militaires propageant l'influence française dans l'intérieur du continent. Au moment de la Conquête (1759-1760), leurs familles autochtones, légitimées ou non aux yeux des missionnaires, constituent déjà des noyaux de colonisation à plusieurs dizaines d'endroits. Ces communautés métisses sont d'ailleurs à l'origine de nombreuses villes canadiennes et américaines, comme Detroit et Michilimackinac au Michigan, Sault Ste. Marie en Ontario, Chicago et Peoria dans l'Illinois, Milwaukee, Green Bay et Prairie du Chien au Wisconsin. Les documents historiques font sporadiquement état de la taille de ces populations. En 1700, par exemple, le missionnaire jésuite Étienne de Carheil déplore « la lubricité et l'apostasie » de la centaine ou plus de [VOYAGEURS](#) et de [COUREURS DE BOIS](#) vivant avec des femmes autochtones aux environs de Michilimackinac.

Contrairement à ce qu'en pensent Carheil et les autres critiques de l'extérieur, ces communautés vivent selon des règles morales et sociales qui leur sont propres. Le catholicisme français, bien qu'atténué par l'isolement, fait toujours partie de leur héritage et la culture autochtone impose aussi ses propres contraintes morales. L'homme blanc qui épouse une autochtone doit accepter des responsabilités envers ses parents et voisins autochtones et respecter la règle de réciprocité dans les échanges. Ces unions ont reçu le nom approprié de mariages « à la façon du pays » . Souvent, les pères passent toute leur vie avec ces familles, qu'ils soient employés des forts ou qu'ils subsistent en tant que « gens libres » , approvisionnant les comptoirs ou travaillant tour à tour comme guides, interprètes ou voyageurs. Dans ces communautés, le régime alimentaire est composé de gibier, de poisson, de riz sauvage et de sucre d'érable et complété par une agriculture à petite échelle dite sur brûlis, qui a probablement valu aux Métis des Grands Lacs d'être surnommés Bois-Brûlés ou Chicots.

Métis de l'Ouest

Vers la fin du XVIII^e siècle, alors que ces petites communautés grandissent, une autre population métisse assez différente se forme au nord et à l'ouest de la ligne de partage des Grands Lacs. En 1670, Charles II d'Angleterre concède la [TERRE DE RUPERT](#), une région à proximité de la baie d'Hudson, à la [COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON](#) (CBH) qui y jouit d'un droit commercial exclusif. Après le traité d'[UTRECHT](#) en 1713 qui concède la baie d'Hudson à l'Angleterre, les comptoirs de la CBH y deviennent des enclaves résidentielles permanentes au coeur d'un territoire habité principalement par les [CRIS](#) qui, en tant que traiteurs et ravitailleurs dits Homeguards, sont essentiels à la survie et au succès de la compagnie.

« Assiniboines à la chasse au bison »

Paul Kane, 1846, aquarelle sur papier (avec la permission de la Stark Foundation d'Orange, au Texas).

Riel, Louis

Louis Riel, vers 1873 (avec la permission des Provincial Archives of Manitoba/N-5733).

Comme dans la région des Grands Lacs, il n'y a pas de femmes blanches et les autochtones, souhaitant consolider leurs liens commerciaux et amicaux, offrent aux marchands anglais et écossais des épouses « à la façon du pays ». En acceptant, cependant, les employés de la CBH violent les règlements sévères de la compagnie. À Londres, les directeurs de la compagnie, très conscients des coûts et des problèmes associés au maintien de postes dans une région aussi nordique et aussi éloignée de leur maison mère, entendent exercer un contrôle rigoureux sur le nombre de dépendants des postes. Afin d'assurer la sécurité des forts et d'y minimiser les dépenses et les sources de friction avec les autochtones, la compagnie impose le célibat et la chasteté à ses employés et, ce faisant, incite ces derniers à lui cacher leurs infractions. Dès les années 1740, cependant, quand l'officier James Isham rapporte que la progéniture indigène des marchands est devenue « plutôt nombreuse », le conseil londonien de la CBH est forcé de reconnaître les limites de son contrôle. Et, dès 1810, la compagnie voit les responsabilités et les avantages d'instruire et de former cette progéniture en « une colonie de bras utiles ».

Ces premiers descendants de la baie d'Hudson ne sont pas d'abord considérés comme un groupe ethnique et racial distinct. Même si elle ne peut empêcher les mariages « du pays », la compagnie limite la croissance des communautés dépendantes des postes et le nombre des négociants indépendants en retirant de la région tous les employés britanniques retraités ou congédiés et en encourageant les autochtones à se disperser chaque hiver dans leurs territoires de chasse. Très peu de fils métis d'employés de la CBH ont la permission de se rendre en Angleterre. La plupart d'entre eux sont assimilés par les Cris Homeguards et quelques-uns entrent au service de la compagnie et sont parfois classés, dès 1800, comme « natifs de la baie d'Hudson » ou même comme « Anglais ».

Jusqu'en 1810, les registres de la CBH montrent que le métissage en lui-même reste insuffisant pour provoquer la naissance d'une ethnie consciente de son appartenance à un groupe racial, politique et culturel. Il manque à cette progéniture les fondements économiques et communautaires sur lesquels bâtir une identité distincte. Pendant presque tout le XVIII^e siècle, les règlements de la compagnie fournissent aux marchands-pères de bonnes raisons d'être circonspects à propos de leur existence. Les restrictions sur les termes en usage à la CBH cachent aussi leur caractère distinctif. C'est d'abord en Nouvelle-France, puis sous le régime anglais après 1763, que les termes métis, bois-brûlé et, plus tard, sang-mêlé, sont utilisés. Aussi les hommes de la CBH ne connaissaient-ils pas ces expressions avant de les apprendre des Canadiens au début du XIX^e siècle. Si le langage peut être révélateur de la pensée, il ressort que les rédacteurs de la CBH ne manifestent pas la conscience grandissante du discernement de la race et du sang (bien qu'ils l'acquièrent plus tard) dont font preuve leurs collègues canadiens engagés dans la [TRAITE DES FOURRURES](#) au début du XIX^e siècle.

Les événements de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle apportent de grands changements dans la vie des descendants des traiteurs de fourrures français et britanniques. Dans la région des Grands Lacs, le changement de régime après la Conquête de 1760 intensifie chez les Métis le sentiment d'être distincts. La direction montréalaise du commerce des fourrures revient aux Britanniques - en réalité, surtout des

Écossais des Highlands - alors que s'accroît la puissance de la [COMPAGNIE DU NORD-OUEST](#) (CNO) dans les années 1780. Les francophones, dont l'expérience et le savoir-faire restent essentiels au commerce, sont relégués au rang de subalternes. En 1794, le [TRAITÉ JAY](#) établit la frontière canado-américaine dans la région des Grands Lacs. Au cours des décennies suivantes, des colons blancs américains et les autorités déplacent et désorganisent de nombreuses communautés métisses installées dans la région inférieure des Grands Lacs et plusieurs émigrent alors au Nord-Ouest, vers le Minnesota et la Terre de Rupert.

C'est au Manitoba, dans la région de la rivière Rouge, que les Métis entrent véritablement dans l'histoire du Canada. Dès 1810, ils tiennent le rôle de chasseurs de bison et de ravitailleurs de la CNO. Comme celle-ci étend son réseau d'approvisionnement au-delà de l'[ATHABASCA](#), la vallée de la rivière Rouge devient vitale pour les commerçants de Montréal. En conséquence, lorsque, en 1811, Thomas Douglas, 5^e comte de [SELKIRK](#), conclut une entente avec la CBH pour fonder la colonie d'[ASSINIBOIA](#) avec un groupe de colons écossais, les [NOR'WESTERS](#), leurs associés et employés autochtones y voient une menace directe à leur commerce, à leurs moyens d'existence et à leurs intérêts territoriaux.

Les événements de la décennie subséquente sont bien connus : la guerre du Pemmican, l'[INCIDENT DE SEVEN OAKS](#) où le gouverneur Robert [SEMPLÉ](#) et de nombreux colons sont tués en 1816, les conflits souvent violents entre la CBH et la CNO, et finalement leur fusion en 1821. On méconnaît souvent le fait que l'engagement de chacune des deux compagnies à l'égard de la [COLONIE DE LA RIVIÈRE ROUGE](#) est intensifié en partie par la présence de cette progéniture autochtone à leur service. Le nombre croissant d' « autochtones de la baie d'Hudson » est un facteur déterminant dans la décision de la CBH d'aider la colonie. Les employés ayant une épouse « du pays » et des enfants font pression pour qu'on établisse une communauté où ils pourraient se retirer et avoir des terres, des moyens de subsistance, des écoles, des églises et autres services. De son côté, la CBH espère réduire ses dépenses en réinstallant les populations dépendantes des postes dans des endroits où elles pourraient devenir autosuffisantes sous la supervision de la compagnie.

Les relations entre les Nor'Westers et leurs associés métis sont plus complexes. La CNO exerce un contrôle moindre sur ses Métis et ses hommes libres, dont les liens biraciaux précèdent de loin son arrivée dans le Nord-Ouest. Cet état de choses sert fort bien la CNO pendant la période de conflit, car peu importe l'appui qu'elle donne à Cuthbert [GRANT](#) fils, et à ses troupes métisses, elle affirme que ces hommes défendent leurs propres intérêts et leur identité. Le Nor'Wester William [MCGILLIVRAY](#) admet dans une lettre signée le 14 mars 1818 que Grant et les autres sont liés à la compagnie par leur parenté et par leurs occupations. « Toutefois, souligne-t-il, ils se considèrent tous membres d'une bande d'autochtones indépendants, ayant droit à des titres de propriété, à leur propre drapeau et à la protection du gouvernement britannique. » En outre, il est prouvé que « ce groupe, sous les dénominations de Bois-Brûlés et de Métifs (une variante de Métis), constitue depuis fort longtemps une bande autochtone distincte » .

De 1821 à 1870, la population majoritairement métisse de la rivière Rouge continue d'affirmer sa double origine : d'une part, montréalaise, dans les Grands Lacs, les Prairies et à la CNO ; d'autre part, britannique, aux îles Orkney (un important poste de recrutement de la CBH) et à la Terre de Rupert. Le débat reste ouvert quant au degré d'alliance des deux groupes. Certains soutiennent qu'ils sont solidaires en se fondant sur les nombreux mariages entre eux, sur leurs liens commerciaux et sur leur participation commune à la [CHASSE AU BISON](#) et aux brigades de transport de la CBH ainsi qu'au gouvernement provisoire de Louis [RIEL](#) de 1869-1870. D'autres affirment le contraire en faisant valoir la scission entre les Métis catholiques francophones et les protestants anglophones. Ce débat traduit partiellement la complexité de la situation et l'ambivalence de nombreux individus en cause, tels les membres de la famille d'Alexander [ROSS](#), quant à leur héritage autochtone et à l'activisme politique des Métis.

Quels que soient les liens et les tensions entre les groupes, au fur et à mesure que se généralise l'interprétation raciale du comportement humain, la population toujours croissante des Métis du Nord-Ouest est de plus en plus considérée, dès les années 1830, comme une collectivité ethnique. C'est ainsi qu'ils sont souvent stéréotypés et dénigrés, entre autres, par le gouverneur de la CBH George [SIMPSON](#) dans ses descriptions des commis et chefs de postes métis de la compagnie à partir du milieu des années 1820 jusqu'en 1832.

Les préjugés de Simpson sont partagés par les autres Européens (le clergé et les colons) qui s'installent à la rivière Rouge et au pays de la traite des fourrures, ainsi que par plusieurs écrivains scientifiques et populaires de cette époque. On associe les attributs de la race ou du « sang » aux traits culturels et au comportement pour émettre des jugements déterministes que la science réfutera plus tard. De telles opinions à l'égard des métis sont fort répandues : on qualifie ces hybrides de « mauvaise souche » ou d'« espèce parasite » , ou encore parle-t-on de « lien naturel entre la civilisation et le barbarisme » , selon les mots d'Alexis de Tocqueville dans les années 1830. Dans ses descriptions des Métis de la rivière Rouge (1876), Daniel [WILSON](#) va au-delà de telles interprétations. Les traits raciaux, écrit-il, ne déterminent aucunement les limites du potentiel et de l'adaptabilité. Ces Métis démontrent non seulement « une remarquable aptitude pour l'autodétermination » dans l'organisation de leur chasse au bison, mais aussi « la capacité de remplir toutes les fonctions inhérentes à la gestion d'une communauté bien établie et industrielle ».

Gouvernement provisoire de la rivière Rouge

À partir du milieu du XIX^e siècle, les événements laissent peu d'occasions aux Métis d'exploiter les qualités que leur reconnaît Daniel Wilson. Au cours des années 1840 et 1850, ils défient la CBH et son monopole sur la rivière Rouge ; on le constate par le procès et la libération du marchand Pierre-Guillaume [SAYER](#) en 1849 et les pressions contre la CBH exercées à Londres par Alexander [ISBISTER](#). Mais d'autres événements viennent bientôt éclipser la question de la CBH : l'intérêt croissant de l'Est du pays pour

la colonisation de l'Ouest (aiguisé par la rapport élogieux d'Henry Y. [HIND](#) sur son potentiel agricole), la Confédération et le transfert de la Terre de Rupert sous la juridiction du gouvernement canadien en 1870. Par la suite, les tentatives des arpenteurs du gouvernement de dresser la carte de la rivière Rouge sans tenir compte des lots des Métis qui y résident poussent Louis Riel à créer un gouvernement provisoire en novembre 1869. Les négociations entre le gouvernement et Riel aboutissent à l'adoption de la [LOI SUR LE MANITOBA](#), qui garantit l'adhésion au Canada avec le statut de province à une petite partie du territoire actuel du Manitoba. Une autre garantie, sans doute la plus importante pour les Métis, accorde 1 400 000 acres (566 580 ha) « aux enfants des Sang-Mêlés » .

La clause des terres promises, cependant, n'est pas respectée au cours de la décennie suivante. Les colons et les troupes qui s'installent dans la nouvelle province à partir de 1870 sont hostiles aux Métis, dont plusieurs sont « battus et insultés par un petit groupe, mais bruyant », de nouveaux arrivants, selon un rapport du nouveau gouverneur, Adams Archibald. Ils harcèlent les propriétaires métis, tandis que de nouvelles lois et des amendements à la *Loi sur le Manitoba* empêchent les Métis de repousser les spéculateurs et les nouveaux colons. On estime que, au cours des années suivantes, au moins deux tiers des quelque 10 000 Métis vivant au Manitoba en 1870 quittent la province. Certains se dirigent vers le Nord, d'autres vers le Sud, aux États-Unis, mais la plupart gagnent les missions catholiques à l'Ouest près de Fort Edmonton (lac Sainte-Anne, Saint-Albert et Lac La Biche) et la rivière Saskatchewan Sud, où ils fondent des colonies, ou encore s'installent à Saint-Laurent, à [BATOCHÉ](#) et à [DUCK LAKE](#).

Rébellion du Nord-Ouest

Dumont, Gabriel

Gabriel Dumont était un homme faisant preuve de grande chevalerie et de savoir-faire sur le plan militaire, superbement à l'aise dans la vie précoloniale des Prairies (avec la permission des Archives du Glenbow Museum).

Au cours de leur croissance, plusieurs de ces communautés cherchent à faire confirmer leurs titres de propriété par le gouvernement canadien. En 1880, le lieutenant-gouverneur Alexander [MORRIS](#) pense que leur cause est juste : « Bien entendu, ils seront reconnus comme propriétaires des terres et en recevront la confirmation du gouvernement. » Il insiste pour que l'on attribue des terres aux Métis vivant encore de la chasse au bison, car cette ressource est en voie de disparition. Mais le gouvernement fait fi des préoccupations des Métis, négocie d'importants traités avec les autochtones et évacue des terres pour y aménager des chemins de fer (*voir* [CHEMINS DE FER, RAILS ET COURS DE TRIAGE DE](#)). Profondément frustrés, les Métis de la Saskatchewan, sous la direction de Riel et de Gabriel [DUMONT](#), prennent les armes lors de la [RÉBELLION DU NORD-OUEST](#) de 1885.

La défaite des Métis à Batoche et l'exécution de Riel déclenchent une seconde vague de dispersion, surtout vers l'Alberta, et affaiblissent davantage leur cohésion et leur poids politique. En 1885, sir John A. [MACDONALD](#) considère qu'ils n'ont droit à aucun statut particulier : « S'ils sont Amérindiens, ils se joignent à une tribu ; s'ils sont sang-mêlés, ils sont blancs. » Ceux auxquels on accorde des terres (ou de l'argent) les reçoivent le plus souvent sous forme de certificats manuscrits transférables, que des spéculateurs sans scrupules tentent de racheter séance tenante à bas prix (*voir* [TRAITÉS INDIENS](#)). Les « chasseurs de certificats » arrivent à la suite de la Commission des Sang-Mêlés issue du Traité n° 8, chargée, en 1900, d'attribuer des indemnités aux Métis dans le cadre des arrangements avec les Dénés. Ces chasseurs achètent de nombreux certificats d'une valeur de 240 \$ pour des montants en espèces de 70 à 130 \$.

De 1885 jusqu'au milieu du XX^e siècle, à cause de la pauvreté, du découragement et de la honte généralement rattachée au fait d'être de « sang mêlé », de nombreux individus d'ascendance autochtone renient, s'ils le peuvent, cette partie de leur héritage. En 1896, le père Albert [LACOMBE](#), un défenseur des intérêts des Métis, fonde Saint-Paul-des-Métis sur une terre fournie par le gouvernement au nord-est d'Edmonton. Mais divers problèmes, dont des difficultés financières, empêchent cette colonie de survivre et elle disparaît officiellement en 1908, après quoi des colons en provenance du Québec envahissent la région.

Établissements métis

Après 1900, toutefois, surviennent des événements plus positifs. En 1909, l'Union nationale métisse Saint-Joseph de Manitoba, fondée entre autres par d'anciens associés de Riel, commence à retracer, d'après des documents et les souvenirs accumulés des Métis, l'histoire des événements de 1869-1870 et de 1885, et publie en 1936 *History of the Métis*

Nation in Western Canada, d'A.H. de Tremaudan. De nouveaux chefs s'imposent au cours des années 20 et 30. Parmi eux, citons James Patrick (Jim) [BRADY](#) et Malcolm [NORRIS](#), des socialistes très actifs dans les Prairies, qui créent une nouvelle organisation politique pour défendre les intérêts de leur communauté. De nombreux Métis et Indiens (anciennement visés par des traités), installés illégalement sur des terres de la Couronne dans le centre Nord de l'Alberta, sont menacés par un projet fédéral visant à remettre ces terres à la compétence provinciale. Un groupe mené par Joseph Dion organise des pétitions et fait des démarches auprès du gouvernement de l'Alberta en vue d'obtenir des titres de propriété pour les squatteurs.

Brady et Norris se joignent au mouvement en 1932 et l'on fonde l'Association des Métis de l'Alberta, la première de nombreuses organisations provinciales, ouverte à tout individu d'ascendance autochtone. Ces efforts mènent à la mise sur pied de la Commission Ewing chargée de « mener une enquête sur les conditions de vie de la population métisse de l'Alberta » (1934-1936). Malgré certains revers, l'Association réussit finalement à obtenir des terres pour les [ÉTABLISSEMENTS MÉTIS](#) ainsi que l'adoption du *Métis Betterment Act* en 1938. La même année, on fonde l'Association des Métis de la Saskatchewan (qui devient plus tard l'Association des Métis et Indiens non inscrits de la Saskatchewan).

Activité politique

Depuis le milieu des années 60, l'activité politique des Métis s'intensifie avec la création de nombreuses autres organisations, comme la Manitoba Métis Federation, l'Association des Métis et Indiens non inscrits d'Ontario et la Louis-Riel Métis Association of British Columbia. Face aux problèmes soulevés par le livre blanc du gouvernement fédéral de 1969 et par la Constitution de 1982, les Métis se sont demandé à maintes reprises s'ils devaient continuer à défendre leurs intérêts de concert avec les Indiens inscrits ou non inscrits, ou s'ils ne devaient pas plutôt suivre leur propre voie. De 1970 à 1983, le [CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA \(CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES\)](#) représente les intérêts des Métis au niveau national. Cependant, lors de la [CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES](#) de 1983, les deux sièges du Conseil sont occupés par les délégués des Indiens non inscrits. On fonde donc le Métis National Council pour assurer à l'avenir, là et ailleurs, une représentation métisse distincte. Au Manitoba, les Métis ont déposé une action en justice pour revendiquer les terres promises en vertu de la *Loi sur le Manitoba*. Au niveau national, la Commission Royale d'enquête sur les autochtones, en 1991, a recueilli de nombreux rapports sur l'histoire récente des Métis, sur les problèmes dans l'histoire des Métis et sur les problèmes auxquels ils ont été confrontés dans les années 90. Selon le recensement de 2006, le Canada compte 409 065 Métis.

Auteur JENNIFER S.H. BROWN

